SST FORMATION
Une marque de Berenice GROUP

MAÎTRISER LES ATTENTES ET ENJEUX DE VOTRE MÉTIER EN SPST

Spécial infirmiers

Rôle propre, rôle prescrit, protocoles : votre place d'infirmier en santé au travail se construit. Deux jours pour poser le bon socle au sein de l'équipe et maîtriser les étapes du suivi individuel. Une vacation type sert de fil rouge, et quatre jeux de rôle la font vivre.

LE FIL ROUGE

Une vacation type : cinq salariés à recevoir, cinq situations que l'on retrouve tout au long des deux jours.

1	2	3	4	5	6
Le SPST et son cadre	Rôle propre, rôle prescrit	Le suivi individuel	L'entretien infirmier	Inaptitude et transmissions	La prise de fonction
ATELIER 1	JEU DE RÔLE 1	ATELIER 2	JEU DE RÔLE 2	JEUX DE RÔLE 3 ET 4	ATELIER 3

Objectifs À l'issue de la formation, les participants savent :

- s'approprier le cadre réglementaire et culturel de l'exercice infirmier en SPST ;
- distinguer rôle propre et rôle prescrit, et situer les limites d'un protocole ;
- maîtriser les visites du suivi individuel et celles qui peuvent leur être confiées ;
- conduire un entretien infirmier : recueil, liens entre santé et travail, conseils, orientation ;
- transmettre au médecin du travail une situation préoccupante, clairement et sans délai ;
- organiser leurs 90 premiers jours : vacations, actions en entreprise, cellule PDP.

INFORMATIONS

Public
Infirmier en santé au travail, nouveaux entrants.

Prérequis
Aucun prérequis nécessaire.

Modalités et tarifs
- Inter-entreprises : 1 300 € HT par participant (repas inclus)
- Intra-entreprise : nous consulter

Dates
Consultez notre site web.

Lieux
- Paris
- Régions
- Sur site

Méthodes pédagogiques
- Un fil rouge : une vacation type et ses cinq salariés
- Quatre jeux de rôle, chacun suivi de son débrief
- Ateliers et cas pratiques de synthèse

Méthodes d'évaluation
- Quiz de positionnement en ouverture
- Points d'observation à chaque jeu de rôle
- Étude de cas collective et quiz final
- Évaluation de la formation par les participants

Accessibilité
Formation accessible aux personnes en situation de handicap : notre référent handicap étudie avec vous les adaptations utiles.

PROGRAMME DÉTAILLÉ (2 JOURS) RE005

1 Comprendre son environnement : le SPST et son cadre réglementaire

- Le fonctionnement des SPST et les cinq axes de leur mission (L. 4622-2) ; ce que la loi du 2 août 2021 a changé.
- Se repérer dans le droit : hiérarchie des normes, réglementation applicable en SPST, sources professionnelles.
- L'offre socle (L. 4622-9-1) : ce que l'adhérent et ses salariés sont en droit d'attendre du service.
- Notions essentielles sur le contrat de travail : modification, suspension, rupture, pour comprendre les situations rencontrées en visite.

ATELIER 1 **La vacation.** Découvrir les cinq salariés du fil rouge et ce que chacun attend de sa visite.

2 Se positionner dans son rôle d'infirmier en santé au travail

- Rôle propre et rôle prescrit, déontologie et secret professionnel (Code de la santé publique, R. 4312-1 et suivants, L. 1110-4).
- Protocoles et délégations : ce que le médecin du travail confie, dans quelles conditions et avec quelles limites (R. 4623-14).
- Les visites et les entretiens confiés à l'infirmier : sous l'autorité du médecin du travail, dans le cadre du protocole (L. 4624-1, R. 4623-30).
- Sa place dans l'équipe : coordination avec le médecin, les préventeurs, les assistants et la cellule PDP.

JEU DE RÔLE 1 **Ça, je ne peux pas le signer.** Un employeur réclame un avis d'aptitude à l'infirmier.

3 Le cœur de métier : le suivi individuel de l'état de santé

- Les étapes et les modalités du suivi : VIP initiale et périodique (R. 4624-10, R. 4624-16), visite intermédiaire du suivi renforcé (R. 4624-28), pré-reprise et reprise.
- Qui réalise quoi, avec quel document : attestation de suivi, avis d'aptitude, orientation vers le médecin du travail.
- La réorientation vers le médecin du travail, sans délai lorsque la situation le justifie (R. 4624-13).
- Les salariés concernés et les priorités d'une vacation.

ATELIER 2 **Qui voit qui ?** Dix situations de salariés à orienter : infirmier, médecin, ou les deux.

PROGRAMME DÉTAILLÉ (2 JOURS) · SUITE

RE005

4 Conduire l'entretien infirmier

- Le recueil : poste, expositions, antécédents, vécu du travail.
- Repérer les liens entre santé et travail, conseiller, informer sur les risques du poste.
- Savoir quand orienter vers le médecin du travail, et comment le dire au salarié.
- Traçabilité et dossier médical en santé au travail (L. 4624-8).
- Les situations délicates : souffrance au travail, conduites addictives, conflit avec la hiérarchie. Écouter, cadrer, orienter.

JEU DE RÔLE 2 — **La VIP qui déborde.** Un salarié se confie, bien plus que la visite ne le prévoyait.

5 Aménagements, inaptitude et transmissions

- Aménagements de poste et inaptitude (L. 4624-3, L. 4624-4) : comprendre les processus et le rôle de chacun.
- Les transmissions au médecin du travail : quoi, quand, sous quelle forme.
- La prévention de la désinsertion professionnelle : repérer tôt, alerter, connaître les outils (visite de pré-reprise, rendez-vous de liaison, essai encadré).
- Contribuer au-delà des visites : actions en milieu de travail, sensibilisations, cellule PDP (L. 4622-8-1).

JEU DE RÔLE 3 — **La transmission.** Deux minutes pour alerter le médecin sur une situation préoccupante.

JEU DE RÔLE 4 — **Vous êtes le médecin ?** Un salarié attend de l'infirmier une décision sur son poste.

6 Réussir sa prise de fonction

- S'organiser : gestion des vacations, priorisation, indicateurs d'activité.
- Trouver sa place dans les actions collectives du service : sensibilisations, campagnes de prévention, études de poste aux côtés des préventeurs.
- Se former et s'entourer : formation spécifique en santé au travail (L. 4623-10), échanges de pratiques, relation de confiance avec le médecin.

ATELIER 3 — **Mes 90 premiers jours.** Cas pratiques de synthèse sur la vacation du fil rouge, feuille de route individuelle, puis quiz final.

LES JEUX DE RÔLE : QUATRE SITUATIONS DE VACATION, QUATRE DÉBRIEFS

JEU DE RÔLE 1 — Séquence 2

Ça, je ne peux pas le signer

Un employeur pressé attend dans le couloir : son salarié doit commencer sur un poste à risques. « Vous l'avez vu, signez-moi l'aptitude, le médecin n'est pas là. »

On y travaille : expliquer ce que l'infirmier délivre et ce qui relève du médecin, rester ferme sans braquer, organiser un rendez-vous rapide.

JEU DE RÔLE 2 — Séquence 4

La VIP qui déborde

Venu pour une visite d'information et de prévention, un salarié évoque des tensions avec son responsable et des troubles du sommeil. Il demande que rien ne soit répété.

On y travaille : écouter sans enquêter, repérer les liens avec le travail, expliquer le cadre du secret, orienter vers le médecin du travail.

JEU DE RÔLE 3 — Séquence 5

La transmission

En fin de vacation, l'infirmier doit alerter le médecin du travail sur un salarié reçu un peu plus tôt. Le médecin n'a que deux minutes entre deux visites.

On y travaille : aller à l'essentiel, distinguer les faits des impressions, dire ce qui est attendu du médecin, tracer la transmission.

JEU DE RÔLE 4 — Séquence 5

Vous êtes le médecin ?

Un salarié lombalgique veut que l'infirmier lui « interdise » le port de charges, et s'agace d'apprendre que ce n'est pas lui qui décide.

On y travaille : expliquer la répartition des rôles, valoriser ce que l'entretien apporte, organiser la suite avec le médecin.

Chaque situation se joue en petit groupe, sous le regard d'un observateur, puis se débriefe sur la réponse attendue. En intra, les situations peuvent être celles de votre service.

OUTILS REMIS AUX PARTICIPANTS

Fiche rôles
Rôle propre, rôle prescrit, protocoles : les repères.

Trame d'entretien
Le déroulé de l'entretien infirmier, étape par étape.

Fiche visites
Qui réalise quoi, avec quel document.

Fiche de transmission
L'essentiel à dire au médecin en deux minutes.

Ma feuille de route
Les 90 premiers jours de l'infirmier en santé au travail.

Textes de référence travaillés : Code du travail, L. 4622-2, L. 4622-8, L. 4622-8-1, L. 4622-9-1, L. 4623-10, L. 4624-1, L. 4624-3, L. 4624-4, L. 4624-8, R. 4623-14, R. 4623-29 à R. 4623-31, R. 4624-10, R. 4624-13, R. 4624-16, R. 4624-28 ; Code de la santé publique, L. 1110-4, R. 4312-1 et suivants.

LA SIGNATURE SST FORMATION

Un fil rouge
Un fil conducteur relie les apports aux situations réelles du métier, de la première à la dernière séquence.

Des jeux de rôle tout au long de la formation
On joue les situations, on débriefe sur la réponse attendue, et on recommence.

Des formateurs du terrain
Issus des SPST, ils en connaissent les métiers, les sigles, la culture et les transformations.

Des contenus structurés
Support, jeux de rôle et fiches sont conçus de façon centrale : la même exigence quel que soit le formateur.

Pour en savoir plus, contactez-nous : +33 1 84 20 20 84 ou formation@sst-conseil.fr · spst-formation.fr